



Le Saint-Siège

***DISCORSO DI GIOVANNI PAOLO II
AL NUOVO AMBASCIATORE D'AUSTRIA PRESSO LA SANTA SEDE,
S.E. IL SIGNOR CHRISTOPH CORNARO, IN OCCASIONE DELLA PRESENTAZIONE DELLE
LETTERE CREDENZIALI****

Lunedì, 28 febbraio 1994

Monsieur l'Ambassadeur,

1. Je vous prie de recevoir mes sincères remerciements pour les paroles extrêmement aimables avec lesquelles vous avez accompagné la présentation des Lettres qui vous accréditent comme nouvel Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Autriche près le Saint-Siège. Au moment où vous prenez vos fonctions, je vous souhaite cordialement la bienvenue et vous offre mes vœux pour cette charge pleine d'honneur et significative.

Vous prenez en charge la lourde responsabilité d'apporter d'une manière adéquate la contribution de l'Autriche, avec sa grande histoire et son riche héritage culturel, à l'avenir de l'Europe. La République d'Autriche peut contribuer à abattre encore plus les murs qui ont été érigés par les divisions, l'incompréhension et les conflits. Et elle peut avoir confiance dans le fait que les difficultés et les conflits très nombreux qui ont surgi après les événements de 1989, seront résolus.

2. Notre première rencontre d'aujourd'hui est obscurcie, comme vous l'avez souligné vous-même, par l'ombre de la guerre qui se déploie sur une partie de l'Europe, provoquant des souffrances sans nombre dans la population civile. Comme je l'ai noté lors de l'homélie du 23 janvier de cette année, il semble que « de nouveaux murs divisant l'Europe avaient surgi, de manière différentes et pour d'autres raisons. Ces barrières modernes, qui séparent avant tout les nations, sont, à les bien observer, les nationalismes. Nous sommes aujourd'hui les témoins qui voyons se dresser ces divisions, sans que rien ne s'y oppose comme cela se produit dans les Balkans ». Des cruautés

brutales, de très graves violations des droits humains fondamentaux, détruisent la civilisation de l'amour, de la compréhension et de la tolérance. Les violences qui ont été commises contre les personnes âgées, les femmes et les enfants, doivent réveiller notre conscience et ne peuvent pas faire taire notre appel à la paix sur la terre. Aucun homme de bonne volonté ne peut se résigner.

Dans ce contexte, je désire remercier le gouvernement, l'Église et tous les hommes de bonne volonté dans la République d'Autriche pour les nombreuses aides qu'ils ont apportées aux réfugiés, aux persécutés, aux immigrés et à ceux qui sont dans le besoin. Dans le même temps j'exprime ma conviction que l'Autriche ne refusera pas non plus dans l'avenir sa bienveillance généreuse et sa charité concrète aux hommes qui sont dans le besoin.

3. La situation actuelle nous amène à penser au fait que, en ce qui concerne le droit des peuples, des divergences malheureusement toujours existantes dans l'estimation des droits de l'homme peuvent être dépassées. Après la chute des barrières idéologiques dans les anciens pays communistes, s'était en effet manifestée une certaine unité de vue sur la valeur de la paix et la signification de droits humains; il reste cependant de nos jours le danger de voir l'euphorie des débuts se transformer en une déception et une frustration nouvelles. L'idée de la protection des droits de l'homme par le droit des peuples est en effet réglée dans les principes, mais la réalisation de ces règles demande un effort important. Lorsque la Communauté internationale n'est en mesure ni de sévir contre d'évidentes violations des droits de l'homme par des mécanismes efficaces, ni d'assurer la paix, un dilemme surgit qui soulève des problèmes moraux importants. Tous les groupes ethniques et religieux doivent en effet s'intégrer par principe dans l'État, mais il faut aussi faire en sorte que leur soient donnée la possibilité de prendre part à la vie de l'État dans l'égalité des droits.

4. La collaboration entre votre pays et le Saint-Siège concerne avant tout l'instauration d'une base ferme en vue d'assurer la paix et un ordre basé sur le droit en Europe. C'est là que le rôle de l'Autriche, qui découle de sa situation historique et géographique, prend une importance particulière. C'est pourquoi nous ne pouvons pas retomber dans des manières de penser dépassées et antiques, qui ne se sont pas révélées solides. Une politique des États nationaux du temps d'avant la Première Guerre mondiale serait dommageable pour l'Europe. En vue d'un changement de comportement, le rôle de l'Europe et de l'Autriche en particulier dans le rétablissement de la paix sera déterminant.

La position classique de l'Autriche a toujours été son rôle de médiateur entre ses voisins de l'Ouest et de l'Est. Si les États voisins de la République d'Autriche sont tentés de repartir de là où ils en étaient avant le début de l'ère communiste, il faut considérer que les destructions opérées ne concernent pas seulement le tissu économique et l'ordre de l'État mais qu'on les trouve avant tout dans le domaine spirituel. C'est pourquoi il est important de rebâtir et de raffermir les principes spirituels et le système des valeurs qui ont formé l'Europe au cours des siècles sur la base des convictions chrétiennes. Comme je l'ai déjà souligné dans l'Encyclique *Veritatis splendor*, «se

répand toujours plus vivement la conviction de la nécessité d'un renouveau radical personnel et social propre à assurer la justice, la solidarité, l'honnêteté et la transparence» (n. 98).

L'extension des possibilités de liberté de l'homme fait partie des grandes conquêtes de l'histoire européenne. Dans les sociétés libres d'Europe, le système des valeurs et de la morale est en effet indiqué comme faisant partie de la sphère d'influence du marché et du capital, et cela ne se fait pas toujours dans l'intérêt des valeurs susmentionnées. Car «dans tous les domaines de la vie personnelle, familiale, sociale et politique, la morale -qui est fondée sur la vérité et qui, dans la vérité s'ouvre à la liberté authentique – rend (...) un service original, irremplaçable et de très haute valeur, non seulement à la personne pour son progrès dans le bien, mais aussi à la société pour son véritable développement» (Veritatis splendor n. 101).

5. M. l'Ambassadeur, en vous référant dans votre discours, à l'Année de la Famille, vous avez attiré l'attention sur l'importance de la famille pour la société tout entière. La protection et l'encouragement de la famille doivent être notre désir à tous, celui de l'Église, de l'organe constitutionnel de l'État ainsi que de toutes les forces sociales. Force, foi, amour, dévouement et abnégation doivent être montrés en exemple par les parents à leurs enfants.

Comme je l'ai déjà exposé dans mon discours aux évêques autrichiens à l'occasion de leur visite ad limina en avril 1992, «le mépris de la vérité, l'avilissement de la femme, le dédain à l'égard des commandements de Dieu, l'égoïsme sans borne, la pornographie dégradante et le jeu insouciant du consumisme qui dévaste le monde» s'étendent toujours plus. Dans le même temps, toutes les forces responsables dans l'État et la société devraient être toujours plus convaincues que « la famille, en tant que communauté fondamentale et irremplaçable d'éducation, est l'agent privilégié de la transmission des valeurs religieuses et culturelles qui aident la personne à forger son identité. Fondée sur l'amour et ouverte au don de la vie, la famille porte en elle l'avenir de la société » (Message pour la Journée mondiale de la Paix 1994, n. 2). Faisons ensemble tous les efforts possibles pour protéger le bien précieux de la famille et pour lui donner un nouvel éclat.

6. La collaboration mutuelle entre l'Église et l'État, qui est réglée d'une manière juste et efficace par le Concordat, pourrait contribuer à un renouveau moral de l'homme et de la société. C'est au bien de l'homme que l'Église et l'État doivent tendre ensemble, tout en recherchant dans la collaboration les grandes valeurs et les grands idéaux.

Avec mes remerciements cordiaux je transmets à mon tour au Président de la Fédération les bons vœux dont vous m'avez fait part. Pour vous, pour votre famille ainsi que pour vos collaboratrices et collaborateurs je demande la protection et l'assistance de Dieu et vous donne de grand cœur à tous ma Bénédiction apostolique.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française* n.10 p.5-6.

© Copyright 1994 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana